

# RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES ERREURS MÉDICAMENTEUSES



## Lecture de l'évènement

### Erreur de dosage lors de la préparation d'une solution buvable

M. Marie, résident en ESSMS, 82 ans présente une agressivité persistante liée à sa pathologie et des troubles de la déglutition. Son médecin traitant lui prescrit, en soirée, **RISPERDAL (Rispéridone) solution buvable 1 mg/mL** flacon de 30 mL à la posologie de **0,5 mg matin et soir**.

L'AS, en vue de la prise du soir, prépare ce médicament. Sa collègue étant en arrêt maladie et l'IDE de la structure uniquement présente le jour, la charge de travail est importante. Elle trouve un **flacon** dans le **réfrigérateur** de la **salle de soins**, prend la **seringue doseuse** dans ce dernier, et prélève la solution buvable en s'arrêtant à la première graduation.

*Le flacon de RISPERDAL 1 mg/mL solution buvable entamé est conservé au réfrigérateur et non à T° ambiante < 30°C, comme stipulé dans le RCP.*

*La seringue doseuse avec le flacon de solution buvable de Rispéridone est le système d'administration du TERCIAN (Cyamémazine) 40mg/mL solution buvable. Elle est graduée de 5 gouttes en 5 gouttes (5 gouttes = 5 mg de Cyamémazine).*

**L'AS n'a pas pris le dispositif doseur spécifique au RISPERDAL, solution buvable 1 mg/mL, flacon 30 mL et la dose préparée puis donnée au résident n'est pas conforme à la prescription.**

*La pipette de la solution buvable de RISPERDAL 1 mg/mL flacon 30 mL est graduée en mg et mL (0,25 mL équivaut à 0,25 mg)*

## Contexte et réglementation

- Une alternative à la forme buvable doit être recherchée par le prescripteur
- *Rispéridone 0,5 mg comprimé orodispersible est une alternative pertinente à la solution buvable.*
- La **préparation des solutions buvables** est un acte infirmier
- **Idéalement, administration** par IDE **ayant préparé extemporanément**
- **L'aide à la prise de solutions buvables** peut être assurée sous la **responsabilité effective de l'infirmier avec la collaboration d'aides-soignants (protocoles de soins + habilitations préalables)**

## Facteurs contributifs possibles

### Humains

- Pas de recherche d'alternative à la solution buvable par le prescripteur
- Préparation de la dose de Rispéridone à partir d'un flacon déjà entamé, conservé au réfrigérateur, sans étiquette patient et sans date d'ouverture sur le flacon
- Pas de respect de la règle : **1 résident = 1 pipette = 1 flacon**
- Pas de vérification que le dispositif doseur est bien spécifique au RISPERDAL 1 mg/mL fl 30 mL

## Actions et barrières

- Sensibilisation des prescripteurs sur la prise en compte des contraintes organisationnelles dans le choix de la forme galénique. Mise à disposition d'une liste préférentielle de médicaments. Appel du pharmacien d'officine pour savoir si éventuelle alternative galénique
- Rappel des bonnes pratiques de préparation, d'administration et de conservation des solutions buvables

[http://www.omedit-centre.fr/portail/gallery\\_files/site/136/2953/5062/7147.pdf](http://www.omedit-centre.fr/portail/gallery_files/site/136/2953/5062/7147.pdf)

[Microsoft PowerPoint - Affiche A3 conservation des solutions buvables.pptx \(omedit-centre.fr\)](#)

## Organisationnels

- Préparation et aide à la prise des solutions buvables réalisées par les AS
- Accès des AS à la zone de stockage des médicaments dans l'unité de soins
- Changement organisationnel : préparation des gouttes buvables par un infirmier (si nécessaire : faire appel à un IDE libéral ou astreinte IDE ou convention EHPAD-USLD)
- Collaboration IDE-AS dans l'aide à la prise (protocoles de soins + habilitations préalables)
- Accès limité à la zone de stockage aux professionnels habilités. L'AS qui réalise la distribution prend uniquement les traitements préparés par l'IDE avec mention du résident, horaires et modalités de prises

# RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES ERREURS MÉDICAMENTEUSES



## Quiz

- La préparation du médicament doit avoir lieu juste avant l'administration

Vrai !

- Les solutions buvables peuvent être mélangées entre elles

Faux !

*Ne pas mélanger les solutions buvables sans avis de la pharmacie*

- Lors d'une première utilisation d'un flacon, il doit être inscrit la date d'ouverture et si nécessaire la date de péremption sur le flacon dès son ouverture

Vrai !

- Le flacon de solution buvable multidoses ainsi que le gobelet contenant le dose préparée doivent être identifiés avec l'étiquette du patient (nom, prénom, date de naissance)

Vrai !



Retrouvez les bonnes pratiques de préparation et d'administration des solutions buvables multidoses (OMÉDIT Centre Val-de-Loire) : [http://www.omedit-centre.fr/portail/gallery\\_files/site/136/2953/5062/7147.pdf](http://www.omedit-centre.fr/portail/gallery_files/site/136/2953/5062/7147.pdf)

- La préparation des gouttes buvables est un acte IDE

Vrai !

- Il est recommandé de confier prioritairement l'administration des traitements en gouttes aux infirmiers

Vrai !

→ Une alternative à la forme buvable doit être recherchée par le prescripteur

→ Idéalement, administration par un infirmier ayant préparé extemporanément

→ Sinon, aide à la prise possible, uniquement pour les médicaments préparés par IDE, si elle s'appuie sur des protocoles de soins + habilitations préalables

Lorsque le traitement n'est pas administré par l'IDE, il lui incombe :

- D'organiser la collaboration avec l'AS en contrôlant leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques
- De transmettre les instructions nécessaires à la bonne administration
- De coordonner les informations relatives aux soins, notamment dans le dossier du résident

L'AS devra notamment :

- Respecter les consignes écrites de l'IDE
- Transmettre précisément à l'IDE les informations importantes (non prise d'un médicament par exemple)
- Signaler tout évènement anormal concernant un résident ou toute difficulté rencontrée

## Pour aller plus loin

- [Module de formation « Sécurisation de la prise en charge médicamenteuse en Etablissement Médicosocial » \(OMÉDIT Normandie\)](#)
- [Fiche pratique « Aide à la prise : les bonnes pratiques » \(OMÉDIT Ile de France, février 2022\)](#)
- [Fiche pratique « Aide à la prise : surveillance » \(OMÉDIT Ile de France, février 2022\)](#)
- [Fiche pratique « Aide à la prise : focus réglementaire » \(OMÉDIT Ile de France, octobre 2022\)](#)
- [Fiche de bonne pratique et bon usage : « Bonnes pratiques de préparation et d'administration des solutions buvables multidoses » \(OMÉDIT Centre Val-de-Loire, juin 2017\)](#)
- [Fiche « Conserver les SOLUTIONS BUVABLES après ouverture ? » \(OMÉDIT Centre Val-de-Loire, mars 2020\)](#)
- [Liste préférentielle des médicaments adaptés au sujet âgé en EHPAD \(OMÉDIT Normandie\)](#)